AR Prefecture
024-200040400-20220928-2022_160-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléant présent	1	Géry Denis – Commune de Paussac et St Vivien
Titulaires absents	9	Christine Berthé – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Philippe Chotard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	5	Corinne Ducoup à Jean-Pierre Prunier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

AR Prefecture

024-200040400-20220928-2022_160-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

DELIBERATION N° 2022 / 160 : (code nomenclature /7.10)
DATE : 28 Septembre 2022
RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette
OBJET : Modification tarification Beauclair

Les pavillons du village de Gites de Beauclair peuvent être loués pour des périodes longues à des personnes rencontrant des difficultés passagères. Ce qui est actuellement le cas pour des sinistrés du 21 juin 2022.

Il est proposé au Conseil communautaire dans le cadre des locations temporaires :

- De proratiser le tarif mensuel de 430€ en fonction du jour d'arrivée et du jour de départ des locataires lorsque le gîte n'est pas occupé le mois entier. La proratisation du nombre de jours d'occupation sera calculée sur la base d'un tarif journalier TTC de 14,33 € (quatorze euros 33 cts)
- De facturer la consommation d'électricité au réel à compter du mois d'octobre :
  - pour les locations longue durée un relevé de compteur se fera au début du mois et en fin de chaque mois durant l'occupation du pavillon ;
  - pour les autres pavillons à l'arrivée et au départ des locataires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 54
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Signé électroniquement le 30/09/2022 à 14:26
par Didier BAZINET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC